



Communiqué commun IAF-ILAC-ISO

Les organismes d'accréditation dans le monde entendent se conformer à une nouvelle norme internationale

La norme ISO/CEI 17011:2004, *Évaluation de la conformité — Exigences générales pour les organes d'accréditation procédant à l'accréditation des organes d'évaluation de la conformité (disponible en anglais seulement)* est parue le 1 septembre 2004. Elle remplace les documents suivants:

- Guide ISO/CEI 58:1993, *Systèmes d'accréditation de laboratoires d'essais et d'étalonnage — Prescriptions générales pour la gestion et la reconnaissance;*
- Guide ISO/CEI 61:1996, *Exigences générales relatives à l'évaluation et à l'accréditation des organismes de certification/enregistrement;* et
- ISO/CEI TR 17010:1998, *Exigences générales relatives aux organismes procédant à l'accréditation d'organismes d'inspection.*

Les organismes d'accréditation membres du Forum international de l'accréditation (IAF) et la Coopération internationale en matière d'accréditation de laboratoire (ILAC) ont convenu que leurs membres devaient satisfaire aux exigences de la nouvelle norme avant le **1 janvier 2006**. Cette décision a été prise lors des réunions annuelles récentes de IAF et de l'ILAC tenues au Cap, Afrique du Sud, avec la collaboration de l'ISO.

En fixant cette date, l'IAF et l'ILAC ont procédé à une enquête approfondie au sein de leurs membres et de leurs parties prenantes. Cette enquête a révélé:

- que les signataires existants de l'arrangement de reconnaissance multilatérale de l'IAF (MLA) ou de l'arrangement de reconnaissance multilatérale de l'ILAC (MRA) seront en mesure de répondre à toutes les exigences de la nouvelle norme d'ici la fin de décembre 2005 ;
- qu'une brève période de transition suffirait, car de nombreux membres étaient au courant de l'élaboration de la norme ou y avaient contribué ;
- que les organismes d'accréditation estiment que la principale incidence sur leur fonctionnement actuel proviendrait des ajustements nécessaires pour se conformer aux exigences renforcées en matière d'impartialité;
- que les membres de l'ILAC avaient décidé et fait savoir dès l'an 2000 que les signataires du MRA de l'ILAC satisferaient aux exigences de la nouvelle norme en matière d'impartialité d'ici la fin de 2005 au plus tard; et
- qu'une majorité des membres et les parties prenantes étaient favorables au 1 janvier 2006 comme date d'expiration de la période de transition.

La conformité aux exigences de l'ISO/CEI 17011 au plus tard à cette date sera une condition préalable à l'aptitude des organismes d'accréditation à signer l'Accord de reconnaissance mutuelle (MRA) de l'IAF. Ces dispositions prévoient la reconnaissance mutuelle des résultats d'évaluation de la conformité par des organismes accrédités de certification du management et de produits, et par des laboratoires accrédités d'essais et d'étalonnage. Cette reconnaissance mutuelle internationale contribue au commerce mondial en réduisant le coût et le temps nécessaires aux activités d'importation et d'exportation, et est évoquée dans



l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les obstacles techniques au commerce.

Un communiqué de portée plus générale concernant l'ISO/CEI 17011 est disponible sur le site *ISO Online* <insert link>.

L'ISO/CEI 17011:2004, *Évaluation de la conformité — Exigences générales pour les organes d'accréditation procédant à l'accréditation des organes d'évaluation de la conformité*, coûte 97 francs suisses et peut être obtenu auprès des instituts nationaux membres de l'ISO (voir la [liste](#) complète avec coordonnées) et auprès du Secrétariat central de l'ISO ([Web store](#) et sales@iso.org). la nouvelle norme a été élaborée au sein du CASCO par le Groupe de travail 18, *Accréditation*, en partenariat avec la CEI (Commission électrotechnique internationale).